

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE,
CHANCELIER DES UNIVERSITES,**

- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et de comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'Education nationale
- VU** les résultats de l'élection au comité technique académique en date du 20 octobre 2011 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au comité technique spécial départemental **de Vaucluse** :

- l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, Président
- le secrétaire général.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale est assisté en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du CTSD.

Article 2 – Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité technique spécial départemental :

Titulaires :

- M. Nicolas ODINOT – FSU
- M. Sébastien MASSONNAT – FSU
- Mme Julie CHARDON – FSU
- M. Philippe BRENIER – FSU
- Mme Isabelle MARTIN-BEGUERY- FSU
- M. Mickaël CHALEARD - UNSA
- Mme Chantal FASSIE – FNEC-FP-FO
- Mme Véronique FANTON – FNEC-FP-FO
- M. Luc LORENZETTI – FNEC-FP-FO
- M. Eric ARNAUD – FNEC-FP-FO

Suppléants :

- Mme Nadine GREGOIRE – FSU
- Mme Pauline CASTETS – FSU
- Mme Isabelle FALTRAUER – FSU
- Mme Carole BAYEUX - FSU
- M. Nicolas FLAVIER – FSU
- M. Simon DENIEUL - UNSA
- M. Jacques FASSIE – FNEC-FP-FO
- M. Jean-Luc CHOMETTE – FNEC-FP-FO
- M. Michel LABROSSE – FNEC-FP-FO
- Mme Pascale TURBATTE – FNEC-FP-FO

Article 3 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 18 novembre 2011

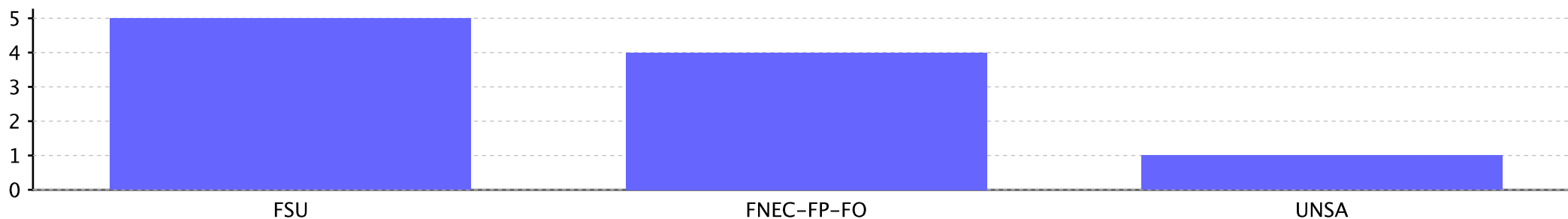
Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités



Nombre d'électeurs :	8656	Nombre de suffrages :	3624
Nombre de sièges :	10	Nombre de votes blancs :	186
Taux de participation (3624 / 8656) :	41.87 %	Nombre de suffrages valablement	3438
Quotient (3438 / 10) :	343.8	Nombre de suffrages invalides :	0

Organisation Syndicale candidate	Nombre de candidats	Nombre de suffrages valablement exprimés	Siège attribué			
			selon le quotient (à l'étape 2) (a) (*)	selon la plus forte moyenne (b)(**)	suite au tirage au sort éventuel (c)	Total (a+b+c)
FSU	20	1285	3	2	0	5
CGT	20	183	0	0	0	0
FNEC-FP-FO	20	1016	2	2	0	4
SUD EDUCATION	20	172	0	0	0	0
SGEN-CFDT	20	146	0	0	0	0
CSEN-FGAF-FAEN SCENRAC-CFTC	20	194	0	0	0	0
UNSA	20	442	1	0	0	1

Attribution des sièges (élection 2011)



(*) : l'attribution des sièges à la plus forte moyenne s'effectue après la première répartition des sièges au quotient.

(**) : le nombre total de candidat est intégré dans la répartition des sièges à la plus forte moyenne préalablement à la mise en oeuvre de l'attribution du siège par tirage au sort en cas d'égalité des voix.